

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
 MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
 TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
 MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
 BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
 CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
 PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
 BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
 GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
 LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
 LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
 BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
 RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

**Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/017 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N° Acte	Intitulé de l'acte
DEC. 2025-200	Décision portant attribution du Bureau AM TESTOU à FONCIA le mercredi 25 juin 2025
DEC. 2025-201	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-37) à la société SERPE pour des travaux de nettoyage et élagages des chênes se situant sur la parcelle AC105 pour un montant de 2 640,00 € HT
DEC. 2025-202	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-43) à la société SERPE pour des travaux d'entretien des espaces enherbés près de l'Hers pour un montant de 10 500,00 € HT
DEC. 2025-203	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-04) à la société SOCOCLIM pour des travaux de fourniture et mise en place d'une VMC dans un WC à l'HOTEL DE VILLE pour un montant de 3 544,60 € HT
DEC. 2025-204	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-46) à la société EG-BAT pour des travaux d'étanchéité au Local Art déco et à l'EMB pour un montant de 3 607,00 € HT
DEC. 2025-205	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-26) à la société SYSTHERMIC pour des travaux de mise en place d'une climatisation dans les 3 classes du bâtiment annexe à l'école Lucie Aubrac pour un montant de 21953,09 € HT
DEC. 2025-206	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-42) à la société TMP pour des travaux de réalisation d'un solin en zinc contre le mur de la tour ronde à la Mairie pour un montant de 837,50 € HT
DEC. 2025-207	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-39) à la société EG-BAT pour des travaux d'étanchéité à la toiture terrasse de La Poste pour un montant de 3 607,00 € HT
DEC. 2025-208	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-35) à la société SCAM TP pour des travaux de fourniture et pose de clapet anti-retour sur des réseaux d'eau pluviale dans la Nauze de l'Eglise pour un montant de 5 991,81 € HT
DEC. 2025-209	Annulée
DEC. 2025-210	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-45) à la société TMP pour des travaux de reprise de faîtiage à la Salle des fêtes Joséphine Baker pour un montant de 4116,32 € HT
DEC. 2025-211	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-47) à la société SYSTHERMIC pour la fourniture et l'installation d'une climatisation à la salle du serveur, à la salle de réunion du Fort, et dans le bureau Comptabilité de l'Hôtel de Ville pour un montant de 10 340,18 € HT
DEC. 2025-212	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à ██████████ - Concession Cavurne AMARANTE n°21
DEC. 2025-213	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-36) à la société SOGAPEINT pour des travaux de réfection des vestiaires au Club-House Tennis pour un montant de 7430,03 € HT
DEC. 2025-214	Décision portant attribution de la salle polyvalente Joséphine BAKER à un particulier le samedi 12 et dimanche 13 juillet 2025
DEC. 2025-215	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-51) à la société MIDI AQUITAINE pour des travaux de ventilation du local de

	stockage au bâtiment "Les Jardins de Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré, pour un montant de 1820,00 € HT
DEC. 2025-216	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-33) à la société SYSTHERMIC pour la fourniture et la mise en œuvre d'un extracteur au Centre Culturel, pour un montant de 5 195,70 € HT
DEC. 2025-217	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-48) à la société APF pour des travaux de changement de portes extérieures à l'Annexe de l'école Lucie Aubrac, pour un montant de 9 875,16 € HT
DEC. 2025-218	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-44) à la société SYSTHERMIC pour la fourniture et la pose d'un robinet au Multisport de La Poste, pour un montant de 405,90 € HT
DEC. 2025-219	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession Cavurne AMARANTE n°22
DEC. 2025-220	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-58) à la société EG-BAT pour des travaux de remplacement des couvertines à l'école maternelle Jules Verne suite à des intempéries pour un montant de 3 075,00 € HT
DEC. 2025-221	Décision portant notification de l'avenant n°1 concernant l'ajout de prestations supplémentaires au BPU du marché n° 23-MAPA-FCS-20 : Maintenance du matériel de sécurité incendie - Lot N°1 Maintenance des extincteurs, d'un montant de 156,18 € HT, conclu avec la société 3PROTECTION portant le montant total à 10 156,18 € HT / an
DEC. 2025-222	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le samedi 24 janvier 2026.
DEC. 2025-223	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-55) de l'accord cadre n° 21-AC-TVX-07 pour des prestations de travaux du lot n°4 : Electricité CF / cf; à la société MLA pour la création d'alimentation électrique pour extracteur au Centre Culturel pour un montant de 561,41€ HT
DEC. 2025-224	Décision portant attribution de la lettre de commande n° 25-LC-MO-17 de MOE pour la réalisation des travaux d'aménagement du local neuf à destination de la bibliothèque au Maître d'Œuvre Monsieur Marc Julla pour un montant de 18 150€ HT
DEC. 2025-225	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-56) de l'accord cadre n° 21-AC-TVX-07 pour des prestations de travaux du lot n°3 : Charpente couverture zinguerie ; à la société Toiture Midi-Pyrénées pour des travaux de couverture au Centre Culturel pour un montant de 921,88 € HT
DEC. 2025-226	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession Cavurne AMARANTE n°23
DEC. 2025-227	Décision portant attribution du Bureau AM TESTOU à SQUARE HABITAT le mercredi 10 septembre 2025.
DEC. 2025-228	Décision portant avenant n°1 au marché subséquent de la lettre de consultation n° 21/2025 de l'accord-cadre n°21-AC-TVX-07 pour le lot n°4 : Electricité CF/cf avec la société ALLEZ afin de réaliser des travaux supplémentaires pour un montant de 1 898,78€ HT ;
DEC. 2025-229	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-50) de l'accord cadre n° 21-AC-TVX-07 pour des prestations de travaux du lot n°14 : EV - arrosage - Fleurissement – Désherbage ; à la société Les Pépinières du Languedoc pour des travaux d'Aménagement de l'espace vert

de la Place Trézéga<sup>t</sup> pour un montant de 12 410,00 € HT.

DEC. 2025-230	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-53) de l'accord cadre n° 21-AC-TVX-07 pour des prestations de travaux du lot n°12 : Voirie - Réseaux Divers ; à la société SPIE BATIGNOLLES MALET pour des travaux de VRD pour l'aménagement de la Place Trézéga <sup>t</sup> pour un montant de 30 526,60 € HT
DEC. 2025-231	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-57) de l'accord cadre n° 21-AC-TVX-07 pour des prestations de travaux du lot n°9 : Peinture, ravalement, revêtement de sol souple ; à la société SOGAPEINT pour des travaux reprise et réparation du sol PVC à l'école Léonard de Vinci, l'école maternelle Jules VERNE, à l'ALAE pour un montant de 4 895,60 € HT
DEC. 2025-232	Provisions 2025 pour risques de dépréciations de créances d'un montant de 205,33 €
DEC. 2025-233	Décision portant attribution du Bureau AM TESTOU à SITEA le mercredi 17 septembre 2025.
DEC. 2025-234	Décision portant attribution d'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre 23-MAPA-MOE-30 pour la rénovation de l'école Maternelle Françoise DOLTO arrêtant la rémunération définitive du maître d'œuvre : groupement COVA-WOLFF-ECOBÉ09 pour un montant HT de 27 391,61€ HT
DEC. 2025-235	Décision portant attribution du marché 25-MAPA-TVX-11 : Vidéoprotection du Complexe Sportif de Nauzemarelle à la société INÉO INFRACOM pour un montant HT de 47 275,44€
DEC. 2025-236	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession Columbarium ALTHEA 3 case n°45
DEC. 2025-237	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession Columbarium ALTHEA 4 case n°55
DEC. 2025-238	Décision portant conversion d'une concession dans le cimetière La Grange [REDACTED] - Concession Carré C1, emplacement n°77 - Cimetière La Grange
DEC. 2025-239	Décision portant attribution d'un marché n° 25-MAPA-FCS-04 à la société CITEOS TOULOUSE pour l'Illuminations de la Ville pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT
DEC. 2025-240	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-61) à la société MIDI AQUITAINE pour des travaux de maçonnerie afin de changer trois chaperons détériorés à l'école Léonard de Vinci, pour un montant de 305,00 € HT
DEC. 2025-241	Décision portant notification de l'avenant n°1 concernant la prolongation des délais du marché 25-LC-FCS-03 pour le renouvellement de la convention territoriale globale et du projet éducatif de territoire - Elaboration d'un diagnostic (dont le titulaire est STRATÉAL)
DEC. 2025-242	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession Carré T1 n°92
DEC. 2025-243	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA Approfondissement
DEC. 2025-244	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA Approfondissement

DEC. 2025-245	Décision portant adhésion à l'association UDEMD 2025
DEC. 2025-246	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-59) à la société ALLEZ pour des travaux d'électricité concernant l'alimentation de la cellule froide à la Cuisine Centrale, pour un montant de 668,87 € HT
DEC. 2025-247	Décision portant renouvellement d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [REDACTED] - Concession n°158 - Concession Carré T1 n°8
DEC. 2025-248	Décision portant suppression de la régie d'avance Horanet
DEC. 2025-249	Mandat Spécial à J. Pelletier afin qu'il représente la commune au congrès des Maires du 17 au 21/11/2025
DEC. 2025-250	Portant sur la réalisation d'un Contrat de Prêt "Transformation écologique" d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation thermique et extension de l'école maternelle Françoise Dolto
DEC. 2025-251	Décision portant attribution d'un marché n° 25-MAPA-FCS-05 à la société TK ELEVATOR pour la maintenance des portes, portails, barrières et rideaux motorisés et manuels pour un montant maximum annuel de 35 000 € HT
DEC. 2025-252	Décision portant renouvellement d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [REDACTED] - Concession n°158 - Concession Carré T1 n°8
DEC. 2025-253	Décision portant renouvellement d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [REDACTED] - Concession n°158 - Concession Carré T1 n°8
DEC. 2025-254	Décision portant renouvellement d'une concession dans le cimetière LA GRANGE pour [REDACTED] - Concession n°158 - Concession Carré T1 n°8
DEC. 2025-255	Portant sur le prêt amortissable contracté auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique pour un montant d'un million quatre-cent mille euros sur 20 ans au taux de 3,50%

Le Conseil Municipal, où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- PREND acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

*Grégoire CARNEIRO,*



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet :** Convention communale de coordination 2026-2029 entre la police municipale de Castelginest et les forces de sécurité de l'État – COB de Castelginest

La convention de coordination actuellement en vigueur arrivant à échéance, il est proposé de renouveler cette convention avec l'État. Cette convention, d'une durée de 4 ans, permettra notamment de poursuivre une coopération opérationnelle renforcée dans les domaines du partage des informations, de la vidéoprotection et de la communication opérationnelle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention communale de coordination 2026-2029 entre la police municipale de Castelginest et les forces de sécurité de l'Etat - COB de Castelginest ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**

  
CARNEIRO  


*Maire de Castelginest*

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet : Pièces d'identité : Convention de mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil**

Par délibération du 4 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la convention type entre la mairie de Toulouse et les communes de Toulouse Métropole en matière de dispositif mobile pour les demandes de cartes d'identité et de passeports.

La mairie de Toulouse a fait évoluer la convention en supprimant les mentions de tarifs dans le corps de la convention afin de les remplacer par une référence au recueil des tarifs de la ville de Toulouse.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approver les termes de la nouvelle convention de mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention de mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

Résultats du vote

Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Grégoire CARNEIRO,**



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Convention avec l'État pour la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale

Dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, l'État confie à la commune de Castelginest l'organisation matérielle de la mise sous pli de la propagande électorale adressée aux électeurs castelginestois et du colisage des bulletins de vote à destination des bureaux de vote.

Une convention entre l'État et la commune, établie en application des article L. 2511-6 du Code de la commande publique et L. 241 du Code électoral, fixe les modalités de cette prestation de mise sous pli et de colisage.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention avec l'État pour la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale ;

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec l'État pour la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

**Grégoire CARNEIRO,**

  
CARNEIRO  
Mairie de Castelginest

**Maire de Castelginest**

**Résultats du vote**  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet : Social et pouvoir d'achat des agents : Remise d'un colis gastronomique et attribution de chèques cadeaux aux agents pour l'année 2025**

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 17 septembre 2025, de remettre un colis gastronomique aux agents.

Pour les aider à maintenir leur pouvoir d'achat, il est aussi proposé, cette année encore, de leur attribuer un chèque cadeau au titre de l'action sociale 2025.

Seront bénéficiaires de ces colis gastronomiques et chèques cadeaux :

- Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Les agents contractuels ainsi que les vacataires.

Pour que les agents puissent bénéficier du colis gastronomique et des chèques cadeaux, ils devront être en activité au 01 novembre 2025.

Il est proposé d'exclure de cette attribution les agents en disponibilité d'office, en congé longue maladie, en congé longue durée ou en maladie ordinaire demi-traitement.

La proposition retenue par les membres du Comité Social Territorial du 17 septembre 2025 est la suivante :

Prise en compte de l'ancienneté : Ancienneté inférieure à 1 an

- Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Les agents contractuels.

**Montant du chèque cadeau : 50 €**

Prise en compte de l'ancienneté : Ancienneté supérieure à 1 an

- Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Les agents contractuels.

**Montant du chèque cadeau : 85 €**

Prise en compte de l'ancienneté : Ancienneté inférieure à 1 an

- Apprentis et vacataires.

**Montant du chèque cadeau : 20 €**

Prise en compte de l'ancienneté : Ancienneté supérieure à 1 an

- Apprentis et vacataires.

**Montant du chèque cadeau : 30 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 17 septembre 2025 ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'octroi d'un colis gastronomique et de chèques cadeaux aux agents de la commune selon les modalités fixées ci-dessus ;
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

Résultats du vote

Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Grégoire CARNEIRO,**



*Maire de Castelginest*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Modification du tableau des effectifs

Afin de tenir compte des besoins des services mais également de l'évolution professionnelle des agents (promotion interne, avancement de grade), il est proposé au Conseil Municipal de créer :

À compter du 12 novembre 2025, le poste suivant :  
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet à 31h50 ;

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, les postes suivants :

- 4 postes de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet ;
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 23 heures ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 6 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, à compter du 15 décembre 2025, il est proposé de supprimer, après avis favorable à l'unanimité du Conseil Social Territorial du 17 septembre 2025, les postes suivants :

- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet ;
- 3 postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet ;
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 23 heures.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création des postes mentionnés ci-dessus à compter du 12 novembre 2025 et du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- **APPROUVE** la suppression des postes mentionnés ci-dessus à compter du 15 décembre 2025 ;
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

<u>Résultats du vote</u>
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Grégoire CARNEIRO,**



**Maire de Castelginest**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### **Objet : Création d'emplois contractuels au titre de l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les

besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Au vu des besoins des services où la nature des fonctions le justifie, il est également proposé au Conseil Municipal de créer un emploi contractuel permanent au sein de l'école municipale de musique Claude Nougaro ainsi qu'un emploi contractuel permanent au sein des services techniques.

À compter du 12 novembre 2025, les postes contractuels permanents à créer sont les suivants :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 7.5 heures hebdomadaires ;
- 1 poste de technicien à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création des postes mentionnés ci-dessus à compter du 12 novembre 2025 ;
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Grégoire CARNEIRO,**


*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

**Objet : Crédit d'impôts non-permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité (article L.332-23-2° du CGFP) et à des accroissements temporaires d'activité (article L.332-23-1° du CGFP) : rectification d'une erreur matérielle**

Par délibérations en date du 4 décembre 2024 et du 20 juin 2025, le Conseil Municipal a autorisé la création d'emplois non-permanents.

Une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau. La commune souhaite créer 8 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique et non 8 postes de professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

Il est demandé au Conseil Municipal de corriger cette erreur pour les années 2025 et 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire,

Vu la délibération DEL.2024-201 en date du 4 décembre 2024 relative à la création d'emplois non-permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité (article L.332-23-2° du CGFP) et à des accroissements temporaires d'activité (article L.332-23-1° du CGFP) ;

Vu la délibération DEL.2025-095 en date du 20 juin 2025 relative à la création d'emplois non-permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité (article L.332-23-2° du CGFP) et à des accroissements temporaires d'activité (article L.332-23-1° du CGFP) ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les rectifications mentionnées ci-dessous ;
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Grégoire CARNEIRO,**


**Maire de Castelginest**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet : Régime indemnitaire des agents titulaires et des agents contractuels permanents (CDI) : attribution de la prime de fin d'année versée sur la paye de novembre 2025**

Afin de permettre le règlement de la prime de fin d'année aux agents titulaires de la Mairie ainsi qu'aux agents contractuels permanents (CDI), sur la paye de novembre 2025, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le principe du versement de cette prime.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement de la prime de fin d'année aux agents titulaires ainsi qu'en contrat à durée indéterminée de la Mairie au titre de l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Grégoire CARNEIRO,*



*Maire de Castelginest*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Convention d'engagement réciproque relative aux formations

Par délibération en date du 29 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé les nouvelles modalités de la participation financière de la commune pour les formations des agents de la commune.

Afin de tenir compte de la proposition des agents et après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 17 septembre 2025, il est proposé d'approuver les

nouvelles modalités de prise en charge des formations professionnelles payantes comme suit :

- Formation inférieure à 1500 euros : engagement de 1 an ;
- Formation comprise entre 1500 et 3000 euros : engagement de 2 ans ;
- Formation supérieure à 3000 euros : engagement de 3 ans ;
- Habilitation des services techniques (électricité, CACES, phytosanitaire, ...) : quel que soit le nombre d'habilitation passée sur une période de trois ans, il ne sera demandé qu'un seul engagement d'une durée de six mois après le suivi de la première formation.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de M. le Maire ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 17 septembre 2025 ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouvelles modalités de la participation financière de la commune pour les formations des agents de la commune comme mentionné ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

Résultats du vote

Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Grégoire CARNEIRO,**



**Maire de Castelginest**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

### **Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### **Objet : Signature d'un contrat d'assurance sur les risques statutaires**

Par délibération en date du 4 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires lancé par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

A l'issue de la consultation lancée par le Centre de Gestion, le groupement Willis Towers Watson (courtier mandataire) / CNP (assureur) a été retenu.

Le début d'exécution du contrat est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est conclu pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2029. L'adhésion de chaque structure prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026, dès lors que la structure a confirmé sa volonté d'adhérer avant le 31 mars 2026. L'assureur ne peut pas invoquer un retard dans la réalisation de l'adhésion pour la refuser. Toutes les tranches non affermies avant le 31 mars 2026 sont réputées sans suite.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune à ce contrat sur la base du tableau ci-dessous :

		<b>Indemnisation des indemnités journalières à 100 %</b>
<b>Risques HORS MALADIE ORDINAIRE</b>	Décès	0.22 %
	Accident et maladie imputables au service (AT/MP)	1.11 %
	Accident et maladie non imputables au service (CLM/CLD)	1.32 %
	Maternité*	0.38 %
	<b>TOTAL (hors MO)</b>	<b>3.03 %</b>
<b>MALADIE ORDINAIRE</b>	<i>Franchise à 10 jours fermes par arrêts</i>	1.60 %
	<b>TOTAL (avec MO)</b>	<b>4.63 %</b>

\**Maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/ accueil de l'enfant*

- Résiliation : chaque collectivité et établissement public peut résilier son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en respectant un préavis de 2 mois
- Conditions de garanties :
 

Le contrat groupe a vocation à couvrir tous les risques statutaires. Cependant, les garanties sont établies en fonction des textes législatifs et réglementaires existants à la date de lancement de la consultation (20/03/2025) et qui ont été pris en compte pour l'établissement du contrat groupe.

Le CDG31 pourra étudier avec le titulaire du contrat groupe une évolution des garanties en fonction de l'évolution réglementaire, durant le marché.

Par ailleurs, le titulaire du contrat groupe a émis dans son offre une réserve : l'assureur ne couvrira que pendant une période de 12 mois le maintien du demi-traitement réalisé par application des dispositions du décret n°2011-1245 du 5/10/2011 (périodes transitoires en cas d'attente d'une décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement ou de mise en disponibilité pour raison de santé et périodes à l'issue de la période préparatoire au reclassement dans l'attente de mise en retraite pour invalidité).
- Evolution des taux : les taux sont garantis pour 2026 et 2027. Une clause de révision détermine l'évolution des taux en fonction du rapport sinistres / primes, pour 2028 et 2029.
- Prestations complémentaires
 

Le contrat groupe comporte des prestations complémentaires, à savoir : la gestion des dossiers via un extranet et les formations à son utilisation ;

le suivi et l'analyse des statistiques de sinistralité ;  
l'organisation et la prise en charge de contrôles médicaux (contre-visites médicales et expertises médicales) ;  
la mise en œuvre de recours contre tiers responsables permettant le recouvrement de sommes non couvertes par l'assurance ;  
une assistance psychologique et sociale à destination des agents ;  
des formations en prévention à l'initiative du CDG31 ;  
des prestations d'accompagnement spécifiques (gestion de crise notamment) sur devis préalable.

Le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe, pour chacune des couvertures.

Ce service mis en œuvre par le CDG31 mobilise une équipe de 6 conseillères en assurance, sous la responsabilité d'une responsable de service.

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **ADHERE** au service Contrat Groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2026/2029, aux conditions précédemment exposées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à souscrire à la couverture pour les risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions de garanties et de taux indiqués précédemment ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels et conventionnels relatifs aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;
- **DECIDE** d'inscrire au Budget de la commune les sommes correspondant au recours à la mission facultative du CDG31 et au paiement des primes annuelles d'assurance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Résultats du vote**  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO**  
  
**Maire de Castelginest**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
 MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
 TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
 MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
 BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
 CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
 PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
 BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
 GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
 LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
 LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
 BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
 RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### **Objet : Mise en application de la protection fonctionnelle pour un agent**

La collectivité publique est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la protection fonctionnelle de la collectivité à un agent en raison d'outrage à personne chargée d'une mission de service public.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle de la collectivité à [REDACTED] pour l'infraction suivante : Outrage à personne chargée d'une mission de service public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

*Grégoire CARNEIRO,*


*Maire de Castelginest*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : BUDGET PRINCIPAL – Décision Modificative n°1-2025

L'exécution du budget exige des réglages budgétaires de cycles que nous vous présentons ci-après :

Dépenses d'investissement					
Objet	Chapitre	BP 2025	DM1-2025	%	
Emprunts et dettes assim.	16	680 000,00		0,00 %	
Immobilisations incorporelles	20	70 719,80	0,00	0,00 %	
Subventions d'équipement versées	204	158 179,00		0,00 %	
Immobilisations corporelles	21	926 988,40	1 049 698,10	113,24 %	
Immobilisations en cours	23	5 806 295,41	-159 862,36	-2,75 %	
Opération sous mandat	458	0,00	347 822,28	0,00 %	
Amortissements des subventions	040-139	12 700,00		0,00 %	
Opérations patrimoniales	041	300 000,00		0,00 %	
<b>total</b>		<b>7 954 882,61</b>	<b>1 237 658,02</b>	15,56 %	

Recettes d'investissement					
Objet	Chapitre	BP 2025	DM1-2025	%	
Dotations, fonds divers et réserves	10	900 000,00		0,00 %	
Affectation du résultat de fonct, N-1	1068	558 295,21		0,00 %	
Subvention d'équipement	13	1 429 770,49	468 877,74	32,79 %	
Emprunts et dettes assim.	16	1 561 873,00	350 000,00	22,41 %	
Produits des cessions	024	166 100,00		0,00 %	
Amortissement des biens	040-28	960 000,00		0,00 %	
Reprise sur immobilisation incorporelle	20	0,00	70 958,00	0,00 %	
Virement dep de fonct	021	1 234 900,00		0,00 %	
Opérations patrimoniales	041	300 000,00		0,00 %	
Opération sous mandat	458	0,00	347 822,28	0,00 %	
Excédent N-1	001	843 943,91		0,00 %	
<b>total</b>		<b>7 954 882,61</b>	<b>1 237 658,02</b>	15,56 %	

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

*Grégoire CARNEIRO,*



*Maire de Castelginest*

<u>Résultats du vote</u>
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Régularisation des amortissements par des opérations d'ordre non budgétaire

Lors d'opérations de contrôle de l'inventaire et d'identification de biens de 2009 à sortir, il a été constaté que deux d'entre eux, alors amortissables, n'avaient jamais été amortis et qu'un troisième conservait un montant d'amortissement résiduel de 40 centimes.

Suivant l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012 et sur proposition du Comptable Public du SGC de Toulouse Couronne-est, les écritures seront régularisées comme suit :

- Pour le bien n°1235 : débit du compte 1068 et crédit du compte 28188 pour un montant de 28 963,53€ ;
- Pour le bien n°1081 : débit du compte 1068 et crédit du compte 28188 pour un montant de 46 241,83€ ;
- Pour le bien n°2188 09 35 : débit du compte 1068 et crédit du compte 28188 pour un montant de 0,40€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la régularisation des amortissements par des opérations d'ordre non budgétaire telle que décrite ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Comptable Public à mouvementer les comptes 1068 et 28188 par les opérations d'ordre non budgétaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**

  
CARNEIRO  
Mairie de Castelginest  
Haute-Garonne

**Maire de Castelginest**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet : École maternelle Françoise Dolto : approbation d'un partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie**

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, dite loi POPE (Programme d'orientation de la politique énergétique) constitue l'un des principaux instruments financiers de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie. Ceux-ci sont incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie, dont font partie les collectivités territoriales.

Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans). Résolument engagée en faveur de l'amélioration énergétique de son patrimoine, la commune souhaite signer une convention de partenariat avec la société EDE sous couvert du groupe La Poste pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre des travaux de l'école maternelle Françoise Dolto.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat avec la société EDE sous couvert du groupe La Poste pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre des travaux de l'école maternelle Françoise Dolto ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

<u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
--

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Grégoire CARNEIRO,*


*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Fête locale : mise à jour des tarifs

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer le tarif « emplacements alimentation, jeux d'enfants » d'un montant de 80 € qui n'est pas utilisé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette suppression.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la suppression le tarif « emplacements alimentation, jeux d'enfants » d'un montant de 80 € qui n'est pas utilisé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Grégoire CARNEIRO,*



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### **Objet : Jardins familiaux : création d'un nouveau tarif**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approver les nouveaux tarifs des jardins familiaux qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Un nouveau tarif, d'un montant de 45 euros par an pour l'utilisation d'une demi-parcelle, est créé. Il est demandé au Conseil Municipal d'approver la création de ce nouveau tarif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création à compter de l'année 2026 d'un tarif d'un montant de 45 euros par an pour l'utilisation d'une demi-parcelle aux jardins familiaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Grégoire CARNEIRO,*



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Tarifs des services municipaux jeunesse et de la restauration : actualisation

Il est proposé au Conseil Municipal d'approver les nouveaux tarifs du service municipal Castel'ados qui entreront en vigueur le 03 novembre 2025. Il est nécessaire de mettre à jour le tarif de l'ALAC pour le faire correspondre au tarif demandé dans le cadre du Foyer-Socio-Educatif du collège.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs du service municipal Castel'ados qui entreront en vigueur le 03 novembre 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Grégoire CARNEIRO,*



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest qui regroupe dans un seul document l'ensemble des tarifs en vigueur sur la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire ;

Vu le recueil des tarifs des services publics de la commune ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Grégoire CARNEIRO,*



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 15  
Absents : 18  
Procurations : 10  
Votants : 25

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absents excusés :**

BOUVIER Vincent  
DELCASSÉ Marie-Hélène  
MACHADO Claudine  
CREPEL Benoît  
GOTTARDI Serge  
DARDENNE Paul  
BOSIO Raphaël  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de soutien au Jumelage de communes de Castelginest et Ponte Di Piave**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au Comité de soutien au Jumelage de communes de Castelginest et Ponte Di Piave pour l'organisation de la réception sur la commune d'une délégation italienne.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € au Comité de soutien au Jumelage de communes de Castelginest et Ponte Di Piave pour l'organisation de la réception sur la commune d'une délégation italienne ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**

  
A handwritten signature of "CARNEIRO" is written over a circular official seal. The seal contains the text "Mairie de CASTELGINEST" and "Haute-Garonne".

**Maire de Castelginest**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants, artisans et professionnels de Castelginest**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association des commerçants, artisans et professionnels de Castelginest pour les accompagner dans le développement de leurs activités.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association des commerçants, artisans et professionnels de Castelginest pour les accompagner dans le développement de leurs activités ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**



**Maire de Castelginest**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tous pour Tous

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Tous pour Tous afin de soutenir M. MOGGIO dans la réalisation d'un défi sportif en Handbike. Il est ici précisé que cette subvention sera versée uniquement si le défi sportif est mis en place mais également si ce défi présente des comptes déficitaires.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 500 € à l'association Tous pour Tous afin de soutenir M. MOGGIO dans la réalisation d'un défi sportif en Handbike ;
- **PRECISE** que la subvention ne sera versée que si le défi sportif est réalisé ;
- **PRECISE** que la subvention ne sera versée que si le budget dédié à cette manifestation est déficitaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**



**Maire de Castelginest**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Subvention exceptionnelle à l'association Wakaba

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Wakaba pour l'aider dans son fonctionnement.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

**- DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 500 € à l'association Wakaba pour l'aider dans son fonctionnement ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Subvention exceptionnelle à l'association des maires de l'Aude

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association des maires de l'Aude afin de soutenir les 15 communes audoises impactées par l'incendie qui a parcouru près de 17 000 hectares.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association des maires de l'Aude afin de soutenir les 15 communes audoises impactées par l'incendie qui a parcouru près de 17 000 hectares ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

<u>Résultats du vote</u> Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0
--

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**



**Maire de Castelginest**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil  
Municipal en date du :  
10 septembre 2025

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en  
exercice est présente.

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire,  
PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent,  
FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène,  
IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine,  
ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette,  
DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe,  
PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Cinéma Municipal le « Castelia » : attribution du contrat de concession

Dans le cadre de sa mission de service public, la ville de Castelginest s'est dotée d'un cinéma municipal en septembre 1995. Situé en plein cœur de la ville, cet établissement dispose d'une salle climatisée de 189 places assises et est équipé du son, de l'image numérique et de la 3D.

Il a été géré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par le biais de deux délégations de service public successives, une première de 2016 à 2020 et une seconde de 2021 à 2025. L'occupant est

autorisé à disposer des lieux pour en assurer la programmation, la projection, l'exploitation et le fonctionnement cinématographique.

Après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial rendu le 04 février 2025 et de la Commission consultative des services publics locaux en date du 06 février 2025, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation sous forme de concession de service public.

Une candidature a été réceptionnée dans le délai imparti.

La commission de délégation de service public après analyse et demande de compléments, a décidé de retenir cette candidature et son offre. Au vu du procès-verbal de la Commission de délégation de service public qui s'est réunie le 3 juillet 2025 et du rapport d'analyse et de présentation des offres, le Conseil Municipal est invité à approuver le choix du cocontractant et les principales caractéristiques du contrat.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 4 février 2025 et de la commission consultative des services publics locaux du 6 février 2025 ;

Vu la délibération DEL.2025-018 du 19 mars 2025 autorisant le principe d'un contrat de concession et le lancement de la procédure de consultation ;

Vu le rapport d'analyse ;

Vu la décision de la commission de délégation de service public du 3 juillet 2025 de retenir la candidature et l'offre de la société MIRA Cinemas ;

ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le choix du concessionnaire, la société MIRA Cinemas, pour la gestion du cinéma Municipal le « Castelia »

- **APPROUVE** les caractéristiques du contrat de concession qui sera signé avec la société MIRA Cinemas, et qui sont jointes en annexe à la présente délibération

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Grégoire CARNEIRO,*

  
CARNEIRO  
Mairie de CASTELGINEST  
Haute-Garonne

*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Calcul du coût moyen par élève des écoles publiques – Année scolaire 2025/2026

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le coût moyen d'un élève dans les écoles Castelginestoises qui servira de base au calcul à la contribution communale acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école Castelginestoise accueille des enfants dont la famille est domiciliée sur une autre commune.

Ce coût s'élève à 884 € par élève pour l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **FIXE** à 884 € le coût moyen d'un élève des écoles publiques de la commune de Castelginest ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Grégoire CARNEIRO,*



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### **Objet : Avenant portant prolongation de la convention initiale de projet éducatif de territoire et du plan mercredi de la commune de Castelginest**

Les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

La commune a décidé de mettre en œuvre un PEDT dès 2015.

Le PEDT et le plan mercredi de la commune arrivent à échéance le 31 août 2025.

Il est nécessaire de prolonger la validité de ces documents afin de faire coïncider leur renouvellement avec la nouvelle Convention Territoriale Globale de la commune qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En effet, à l'issue d'un travail partenarial mené par les élus tout au long de l'année scolaire avec l'éducation nationale (inspectrice de l'éducation nationale, les directeurs d'école, la principale du collège), la Caisse d'Allocations Familiales, les représentants de parents d'élèves et les services municipaux, un diagnostic, complété par les résultats des questionnaires aux familles, aux assistants maternels et aux collégiens, a été établi, conduisant à la définition d'axes de travail pour les années à venir. Ces axes de travail seront repris dans le cadre de la convention Territoriale Globale présentée lors d'un projet Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi afin de prolonger les documents actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant portant prolongation de la convention initiale de projet éducatif de territoire et du plan mercredi de la commune de Castelginest ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Grégoire CARNEIRO,*


*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Présents : 18

Absents : 15

Procurations : 12

Votants : 30

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PELLETIER, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

CARNEIRO Grégoire  
URSULE Béatrice  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Convention d'objectifs et de financement : avenant

La Convention Territoriale Globale (CTG) de la commune est en cours de renouvellement ainsi que le calcul des nouveaux bonus territoire correspondants.

Afin d'éviter une rupture de droit dans l'attente de ces renouvellements, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne a prévu la prolongation des conventions

d'objectifs et de financement des prestations de service de la commune. Il est nécessaire de signer un avenant pour permettre leur maintien.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention d'objectif et de financement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avenant à la convention d'objectif et de financement ;

ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectif et de financement.;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

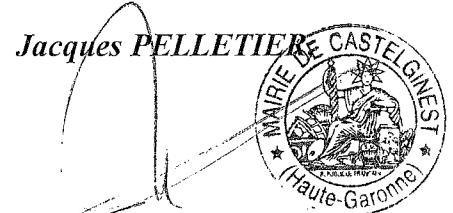
Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

*Jacques PELLETIER*



*Adjoint au Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 18  
Absents : 15  
Procurations : 12  
Votants : 30

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PELLETIER, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

### Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

### Absent excusé :

CARNEIRO Grégoire  
URSULE Béatrice  
MAUSSAC Florian

### Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### **Objet : Achat de deux locaux d'activités situés Rue des Sports : modification**

Par délibération en date du 20 juin 2025, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition auprès de SASU EGLANTINE du local d'activité n°3 d'une superficie de 95.59 m<sup>2</sup> ainsi que du local d'activité n° 4 d'une superficie de 84.73 m<sup>2</sup>, soit une superficie de totale de 180.32 m<sup>2</sup> au prix de 1 750 € /m<sup>2</sup>, soit un total de 315 560 € HT.

Ces locaux étaient destinés aux besoins de l'association Culture et Bibliothèque pour Tous de sorte que cet achat comprenait dans le cadre d'une clause suspensive du compromis de vente devant intervenir la mention suivante : « *la signature de l'acte authentique ne pourra pas intervenir tant que l'accusé de réception de dépôt du dossier de demande de subvention au titre du contrat de territoire 2026 ne sera pas reçu en mairie* ».

Il est demandé au Conseil Municipal de rapporter cette délibération et de se prononcer sur l'acquisition du local n° 3 ainsi que du local n°4 aux mêmes conditions sans affectation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreur auprès de SASU EGLANTINE du local d'activité n°3 d'une superficie de 95.59 m<sup>2</sup> ainsi que du local d'activité n° 4 d'une superficie de 84.73 m<sup>2</sup>, soit une superficie de totale de 180.32 m<sup>2</sup> au prix de 1 750 € /m<sup>2</sup>, soit un total de 315 560 € HT.

Cette acquisition est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Réalisation d'une ouverture entre les locaux 3 et 4 ;
- Création de trois fenêtres dans ces locaux et reprises des enduits extérieurs ;
- Changement des sens d'ouverture des portes du local 3 ;
- Autorisation de créer un cheminement accessible au droit de la porte d'entrée donnant sur le parking afin que le local puisse répondre aux normes d'accessibilité ;
- Dépôt d'un permis de construire modificatif pour acter les modifications de façade demandées lesquelles devront inclure le positionnement d'un local technique dans le local 3 ;
- Le nettoyage des projections faites en façade ;
- Le changement des impostes des ouvertures actuelles ;
- La réhausse des compteurs électriques afin qu'ils soient aux normes ERP après réalisation du sol intérieur.

Ces travaux devront être réalisés par la SASU EGLANTINE avant toute prise de possession des locaux par la commune.

Par ailleurs, la commune rappelle qu'une demande d'autorisation anticipée validée par l'assemblée générale pour la pose éventuelle d'un climatiseur ou d'enseignes devra être obtenue.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des domaines n°2025-31116-29939 en date du 5 mai 2025 ;

ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de SASU EGLANTINE du local d'activité n°3 d'une superficie de 95.59 m<sup>2</sup> ainsi que du local d'activité n° 4 d'une superficie de 84.73 m<sup>2</sup>, soit une superficie de totale de 180.32 m<sup>2</sup> au prix de 1 750 € /m<sup>2</sup>, soit un total de 315 560 € HT ;
- **PRECISE** qu'un compromis de vente devra être signé reprenant les clauses suspensives mentionnées ci-dessus ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Jacques PELLETIER,*

*Adjoint au Maire*





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 18  
*Absents* : 15  
*Procurations* : 12  
*Votants* : 30

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PELLETIER, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

### Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

### Absent excusé :

CARNEIRO Grégoire  
URSULE Béatrice  
MAUSSAC Florian

### Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### **Objet : Achat d'un local d'activités de 157.88 m<sup>2</sup> situés Rue des Sports**

La société Eglantine est titulaire d'un permis de construire sur la parcelle BE 286 située Rue des Sports pour la construction d'une résidence et de services d'intérêts collectifs. Dans le cadre de cette opération, quatre locaux d'activités sont proposés à la vente.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur du local d'activités d'une superficie de 157.88 m<sup>2</sup> comprenant également un espace extérieur (jardin et auvent) au prix de 1750 € /m<sup>2</sup> auprès de la SASU EGLANTINE.

Cette acquisition permettra à la commune de disposer d'une superficie de 157.88 m<sup>2</sup> pour permettre à l'association Culture et Bibliothèque pour Tous de développer ses activités.

Cette acquisition est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Étude de la réalisation d'une fenêtre et réalisation des travaux si cela est possible ;
- Agrandissement de la porte donnant sous l'auvent afin qu'elle ait sa taille d'origine ;
- Reprises des enduits extérieurs ;
- Changement des sens de deux ouvertures ;
- Autorisation de créer un cheminement accessible au droit de la porte d'entrée donnant sur le parking afin que le local puisse répondre aux normes d'accessibilité ;
- Dépôt d'un permis de construire modificatif pour acter les modifications de façade demandées ;
- Le nettoyage des projections faites en façade ;
- Le changement des impostes des ouvertures actuelles ;
- La réhausse des compteurs électriques afin qu'ils soient aux normes ERP après réalisation du sol intérieur ;
- La création d'une clôture entre le jardin privatif et les villas ;
- La réalisation d'une sous face au niveau de l'auvent ;
- Le changement des regards PVC par des regards en fonte.

Ces travaux devront être réalisés par la SASU EGLANTINE avant toute prise de possession des locaux par la commune.

Par ailleurs, la commune rappelle qu'une demande d'autorisation anticipée validée par l'assemblée générale pour la pose éventuelle d'un climatiseur ou d'enseignes devra être obtenue.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des domaines n°2025-3116-48167 en date du 01/07/2025 ;

ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de SASU EGLANTINE d'un local d'activités d'une superficie de 157.88 au prix de 1 750 € /m<sup>2</sup>, soit un total de 276 290 € HT ;
- **PRECISE** qu'un compromis de vente devra être signé reprenant les clauses suspensives mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

*Jacques PELLETIER,*

*Adjoint au Maire*





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 19  
Absents : 14  
Procurations : 13  
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Achat d'un local d'activités de 89.74 m<sup>2</sup> situés Rue des Sports

La société Eglantine est titulaire d'un permis de construire sur la parcelle BE 286 située Rue des Sports pour la construction d'une résidence et de services d'intérêts collectifs. Dans le cadre de cette opération, quatre locaux d'activités sont proposés à la vente. Il est proposé au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur du local d'activités 1 d'une superficie de 89.74 m<sup>2</sup> au prix de 1750 € /m<sup>2</sup> auprès de la SASU EGLANTINE.

Cette acquisition est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Reprises des enduits extérieurs ;
- Changement des sens de deux ouvertures ;
- Dépôt d'un permis de construire modificatif pour acter les modifications de façade demandées ;
- Le nettoyage des projections faites en façade ;
- Le changement des impostes des ouvertures actuelles ;
- La réhausse des compteurs électriques afin qu'ils soient aux normes ERP après réalisation du sol intérieur.

Ces travaux devront être réalisés par la SASU EGLANTINE avant toute prise de possession des locaux par la commune.

Par ailleurs, la commune rappelle qu'une demande d'autorisation anticipée validée par l'assemblée générale pour la pose éventuelle d'un climatiseur ou d'enseignes devra être obtenue.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des domaines n°2025-3116-48166 en date du 01/07/2025 ;

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de SASU EGLANTINE d'un local d'activités d'une superficie de 89.74 au prix de 1 750 € /m<sup>2</sup>, soit un total de 157 045 € HT ;
- **PRECISE** qu'un compromis de vente devra être signé reprenant les clauses suspensives mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

*Grégoire CARNEIRO,*


*Maire de Castelginest*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### **Objet : Constitution d'une servitude passage sur les parcelles cadastrées section BA 133 et 134 Rue Magressolles**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un acte notarié portant création d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section BA 133 et 134 situées Rue Magressolles afin de permettre la création d'une liaison piétonne entre la Rue Magressolles et le parking des Chimères.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à déposer des certificats d'urbanisme sur les parcelles communales mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Résultats du vote**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**



**Maire de Castelginest**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 19  
*Absents* : 14  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 32

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration** :  
URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé** :  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance** :  
M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### **Objet : Autorisation de déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains communaux**

La commune est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains communaux situés Lieu-dit Petite Rivière :

- BI 15 d'une superficie de 5458 m<sup>2</sup> ;
- BI 140 d'une superficie de 1946 m<sup>2</sup> ;
- BI 17 d'une superficie de 10 853 m<sup>2</sup> ;

- BI 16 d'une superficie de 3 800 m<sup>2</sup> ;
- BI 138 d'une superficie de 4 938 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des certificats d'urbanisme sur les parcelles communales mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

*Grégoire CARNEIRO,*



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 18  
*Absents* : 15  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 31

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

VISNADI Ginette  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

### Objet : Rapport d'activité 2024 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2024 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne a été porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2024 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne ;  
ouï l'exposé de M. BARBIER et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'activité 2024 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**


**Maire de Castelginest**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
*Présents* : 18  
*Absents* : 15  
*Procurations* : 13  
*Votants* : 31

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents** : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

### **Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

### **Absent excusé :**

VISNADI Ginette  
MAUSSAC Florian

### **Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet : Présentation du rapport annuel du représentant administrateur de la commune de Castelginest au Conseil d'administration de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL)**

En 2023, la commune de Castelginest détenait des participations au capital de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL). À ce titre, un représentant élu par le Conseil Municipal siège dans son Conseil d'administration et assemblée générale.

En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce représentant administrateur doit soumettre annuellement au Conseil Municipal un rapport écrit. Ce rapport est élaboré, notamment, sur des informations contenues dans le rapport annuel de gestion de l'entreprise publique locale et présenté à l'assemblée générale annuelle qui se tient en principe dans le courant du mois de juin.

Depuis la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, l'article L.1524-5 a été modifié comme suit : « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance* ».

Le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 est venu préciser le contenu du rapport du mandataire désormais normé.

Le rapport est joint à la présente note de synthèse et fournit tous les éléments utiles à la bonne compréhension des missions, des réalisations et de la situation financière de la SPL dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Après débat préalable, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport annuel du représentant administrateur de la commune de Castelginest au Conseil d'administration de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL) ;

Ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport annuel du représentant administrateur de la commune de Castelginest au Conseil d'Administration de la société publique locale réseaux d'infrastructures numériques ZEFIL (RIN ZEFIL) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 6 novembre 2025

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Grégoire CARNEIRO,**



**Maire de Castelginest**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 17  
Absents : 16  
Procurations : 13  
Votants : 30

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

VISNADI Ginette  
MAGNA Christine  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet : Dérogation au travail du dimanche pour les commerces de détails : avis de la commune**

L'article L3132-26 du code du travail, issu de la loi du 8 août 2016 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre »

Depuis l'entrée en vigueur de cette législation, en 2016, Toulouse Métropole s'appuie sur la concertation menée au sein du Conseil Départemental du Commerce (CDC) qui, depuis une vingtaine d'années, est parvenu en Haute-Garonne à harmoniser les positions des maires et des organisations patronales et syndicales sur les ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés. Cette concertation est lisible pour le consommateur, efficace commercialement et permet de soutenir les commerçants indépendants et de proximité, qui ne profitent de ces ouvertures que si toute la profession applique les mêmes règles.

Un consensus se dégage au sein du CDC sur le principe de sept dimanches d'ouverture en 2026 :

- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver ;
- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été ;
- Le 29 novembre ;
- Le 6 décembre ;
- Le 13 décembre ;
- Le 20 décembre ;
- Le 27 décembre 2026.

Toutefois, l'article L 3132-26 du Code du Travail prévoit, pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup>, que lorsque des jours fériés légaux sont travaillés (à l'exception du 1er mai), ils sont déduits par l'établissement des dimanches autorisés par le Maire, dans la limite de trois par an.

Afin de permettre à ces commerces d'ouvrir effectivement aux dates indiquées ci-dessus, il est proposé, comme il a été fait l'année dernière, et toujours en accord avec le CDC, d'autoriser ces commerces à ouvrir sept dimanches choisis sur une liste de dix en 2026, soit :

- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver ;
- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été ;
- Le 15 mars ;
- Le 7 juin ;
- Le 27 septembre ;
- Le 29 novembre ;
- Les 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Concernant le secteur de l'automobile, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, les professionnels de l'automobile sont autorisés à n'ouvrir pas plus de 5 dimanches pour 2026 qui correspondent aux Journées Nationales des Constructeurs. Les dates de ces 5 dimanches correspondant aux dates définies au niveau

national par les Constructeurs automobiles : 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre 2026.

Concernant le secteur de l'ameublement, et en dehors des éventuelles foires ou salons organisés en Haute-Garonne, les professionnels de l'ameublement s'engagent dans le respect de l'Arrêté Préfectoral du 31 janvier 2020 réglementant la fermeture au public des commerces de vente de meubles au détail en Haute-Garonne, de l'accord départemental de fermeture du 25 septembre 2019 et dans le cadre de l'accord annuel du CDC visant à maintenir une saine et loyale concurrence dans la profession, à n'ouvrir pas plus de 7 dimanches pour 2025. Au titre de l'arrêté préfectoral, le secteur de l'Ameublement n'a pas inscrit de date spécifique, et s'engage donc à ouvrir les dimanches définis ci-dessous :

- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver ;
- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été ;
- Le 29 novembre ;
- Le 6 décembre ;
- Le 13 décembre ;
- Le 20 décembre ;
- Le 27 décembre 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du travail, notamment son article L3132-26 ;

Vu l'accord sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute-Garonne les dimanches et les jours fériés pour 2026 ;

ouï l'exposé de Mme VARLIETTE et après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable, pour l'année 2026, à l'ouverture :

- pour l'ensemble des commerces de détail (hors secteurs de l'Ameublement et du Bricolage visés par des dispositions spécifiques, et secteur de l'Automobile visé par des Journées Nationales Constructeurs) : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, le 29 novembre, le 6 décembre, le 13 décembre, le 20 décembre, et le 27 décembre 2026.
- pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup>, seront autorisés sept dimanches parmi les dix dimanches suivants : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, le 15 mars, le 7 juin, le 27 septembre, le 29 novembre, les 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.
- Les professionnels de l'Automobile sont autorisés à n'ouvrir pas plus de 5 dimanches en 2026 tels que définis par les Journées Nationales des Constructeurs (18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre 2026).
- Les professionnels de l'Ameublement ont défini 7 dimanches pour 2026, à savoir : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, le 29 novembre, le 6 décembre, le 13 décembre, le 20 décembre, et le 27 décembre 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Résultats du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 4 (BESSIÈRE (x2),  
DARDENNE (x2))

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**



*Maire de Castelginest*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 17  
Absents : 16  
Procurations : 13  
Votants : 30

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :  
31 octobre 2025

Affichage en date du :  
31 octobre 2025

Publication en date du :  
6 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, PERRET Marie, BESSIÈRE Maryline, DARDENNE Paul

**Absents excusés ayant donné procuration :**

URSULE Béatrice, pouvoir à M. CARNEIRO Grégoire  
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre  
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline  
MOUËLLO Françoise, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie  
BRISACIER Valérie, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume  
CREPEL Benoît, pouvoir à M. BOUVIER Vincent  
PELISSIER Claude, pouvoir à M. ABEILHOU Stéphane  
BOSQ Caroline, pouvoir à M. GARDES Philippe  
GOTTARDI Serge, pouvoir à Mme MACHADO Claudine  
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques  
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie  
BOSIO Raphaël, pouvoir à M. DARDENNE Paul  
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à Mme BESSIÈRE Maryline

**Absent excusé :**

VISNADI Ginette  
MAGNA Christine  
MAUSSAC Florian

**Secrétaires de séance :**

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

---

**Objet : Mode de gestion des attributions des logements sociaux : adoption de l'accord de gestion entre la Métropole et la commune de Castelginest pour les années 2025, 2026 et 2027**

La loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 28 novembre 2018, complétée par la loi 3DS (la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) du 21 février 2022,

modifie les modalités de gestion des droits de réservation des logements sociaux en posant le passage d'une gestion en stock à une gestion en flux.

Désormais, la définition du contingent réservataire ne se traduit plus par l'identification de logements mais par un taux du volume global d'attributions. La souplesse amenée doit améliorer la fluidité et la qualité des réponses dans leur diversité, et permettre une meilleure prise en compte des objectifs de mixité sociale.

Dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), des objectifs de mixité sociale sont définis en fonction des caractéristiques du parc, de sa localisation, et de son occupation actuelle. La rigidité de la gestion en stock représente un frein à l'atteinte de ces objectifs. La gestion en flux offre plus de souplesse et constitue un vrai levier pour la mise en application de ces politiques.

Le flux de logements proposé dépend alors de l'offre nouvelle ou qui se libère, et des orientations définies entre le bailleur et le réservataire concernant les caractéristiques des logements attendus.

En 2024, Toulouse Métropole avait conventionné avec chaque bailleur sur une durée d'un an, afin de fixer les objectifs de réservation en flux annuels de logement. Ces conventions détaillaient le calcul du flux, les modalités de gestion des attributions, les délais pour transmettre les dossiers des candidats, et les éléments des bilans réguliers qui devaient être faits.

Toulouse Métropole avait également contractualisé, pour un an, avec les communes de la métropole par des accords de gestion permettant de formaliser officiellement la délégation du contingent de Toulouse Métropole (au titre de la garantie des emprunts) aux communes. Les accords de gestion détaillaient les droits de réservation par commune et rappelaient leurs engagements pris dans le cadre de la CIA.

En 2025, il est proposé de contractualiser de la même manière avec les bailleurs et les communes, sur une période triennale, soit de 2025 à 2027.

Les ajustements faits sur les nouvelles conventions et les nouveaux accords de gestion concernent notamment le mode de calcul du flux : les taux de rotation pris en compte ne sont plus à l'échelle départementale mais à l'échelle de l'EPCI.

Les droits théoriques de réservation seront revus chaque année. Pour la commune de Castelginest, cet accord concerne 9.9 droits théoriques de réservation pour l'année 2025, répartis entre 9 bailleurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention type avec les bailleurs, ainsi que de l'accord de gestion type avec les communes

Le Conseil Municipal,

Vu l'accord de gestion entre la Métropole et la commune de Castelginest pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

**- APPROUVE** les termes de l'accord de gestion, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Résultats du vote  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
*Castelginest, le 6 novembre 2025*

**Grégoire CARNEIRO,**



***Maire de Castelginest***